

Ève d'Envoyé extraordinaire du Roi Tr. s-  
Chrétien près du Prince Ragotski, \* puis qu'il  
n'a jamais été que Colonel d'un Regiment  
au service des Mécontens, composé en par-  
tie de François. Cet Officier ayant été con-  
duit prisonnier à Vienne, on le traita d'abord  
avec plus de rigueur qu'on n'a coûtume d'ex-  
ercer envers les prisonniers de guerre ; quel-  
ques-uns prétendirent même qu'on devoit  
lui faire subir le même sort qu'eut un Officier  
François qui fut pris en Languedoc , allant  
joindre les Camifards des Sevens, qui ,  
quoique muni d'une commission de la Rei-  
ne d'Angleterre, fut pendu par ordre de Mr.  
le Maréchal de Villars. Cette matiere fut  
agitée dans un Conseil de guerre , où le  
Prince Eugene de Savoye assista : ce Prince  
fit comprendre à ceux qui opinoient pour la  
mort, que le Sr. de Verville ne devoit être  
regardé que comme un prisonnier de guer-  
re, qu'il falloit faire une grande difference  
entre un Sujet rebelle aux ordres de son  
Prince, & un étranger qui servoit parmi  
les ennemis ; qu'à la verité Mr. de Villars  
n'avoit pas assez respecté la commission de  
la Reine d'Angleterre en la personne de  
l'Officier François exécuté en Languedoc ;  
mais qu'enfin cet Officier étoit Sujet du  
Roi de France, originaire de la Province  
où les Camifards s'étoient soulevés : que  
d'ailleurs le General François n'avoit fait  
autre chose dans cette occasion qu'imiter  
ce qui s'est pratiqué en Angleterre & en  
Irlande, au sujet des Officiers de cette Na-  
tion, qui revenus dans leur patrie avec  
commission de France, y ont été mis à  
mort

\* Voyez *Feurier* pag. 130.